

David Giaouque

Date : Septembre 2019

---

## Pourquoi le foyer de Prêles ne se prête pas à l'accueil d'une prison

**Le canton de Berne est appelé à trouver un nouveau site pour construire une prison, en remplacement de celle, vétuste, de Bienne. Une partie de la droite parlementaire y voit une bonne occasion de réaffecter le site du foyer de Prêles à des tâches cantonales. Tour d'horizon des obstacles à ce projet et des autres solutions disponibles tant pour la prison que pour le foyer.**

Au mois de septembre 2019, le parlement cantonal bernois a accepté d'étudier d'autres possibles affectations pour le foyer de Prêles, dans le Jura Bernois. L'une d'elle est celle d'une prison. Ce dossier a connu divers rebondissements, après le refus de vendre rapidement ce site et la demande d'études d'autres possibilités d'affectations, dont une prison. Si cette dernière idée semble avoir rencontré un certain succès au sein de la droite du Jura-Bernois, elle laisse sceptique quant à sa faisabilité. Pour comprendre les difficultés liées à cette reconversion, il est nécessaire de replacer les enjeux autour de ce lieu bien connu dans la région et synonyme d'échec.

### Histoire du lieu



*Foyer de Prêles (photo d'archives du groupe de presse BNJ reprise de rjb.ch)*

Le Foyer de Prêles a longtemps été une institution importante au sein du Jura-Bernois. Maison de discipline à sa fondation en 1918, puis d'éducation, elle a servi de lieu de détention et d'éducation pendant de nombreuses années. Au fil des ans, le site s'est agrandi et se compose aujourd'hui de plusieurs bâtiments. On compte notamment des ateliers, des logements et une villa. Deux bâtiments, les ateliers et la villa, sont jugés dignes de protection architecturale par le Canton. La fermeture du site est décidée en 2016, du fait du manque de personnes condamnées aux mesures proposées dans cette institution<sup>1</sup>. Cette fermeture est vécue comme un scandale par de nombreuses personnes dans

---

<sup>1</sup><https://www.journaldujura.ch/nouvelles-en-ligne/region/fermeture-du-foyer-deducation-de-preles>

la région, le Canton ayant rénové et agrandi à grands frais (37 millions) l'entier du site en 2012. Suite à cela, la direction cantonale en charge du dossier propose dans un premier temps de grouper sur le site, qui compte entre 70 et 90 places selon les décomptes, de la détention administrative et un centre de requérants d'asile pouvant accueillir 350 à 450 personnes.

Finalement, pour des raisons de faisabilité, c'est la transformation en centre de renvoi qui est proposée. Celle-ci devait se concrétiser à l'été 2019, mais n'aboutit pas. Cette transformation suscite en effet un refus des députés cantonaux. Pour les député·e·s de droite, le rejet est motivé par le manque de garanties en matière de sécurité ; pour celles et ceux de gauche, il est impossible d'accepter que des personnes soient placées dans ce lieu dans ce but, du fait notamment de son isolement géographique. Le projet est donc enterré et la direction compétente sommée de proposer rapidement un plan B. Il est proposé en septembre 2019, par voie de motion, de vendre le site. Une motion qui est refusée tandis qu'un amendement à la planification 2020-2030 des prisons est accepté qui rappelle le besoin d'étudier d'autres solutions. Pour une partie des personnes défendant cet amendement, l'idée d'une prison est à creuser en priorité. Les motivations qu'elles mettent en avant sont multiples. Celles qui reviennent le plus sont d'ordre financier. En effet, si le foyer semble inemployable en tant que tel comme prison (voir infra), il reste une grande superficie attenante, appartenant au Canton, qui pourrait donc y bâtir une prison à moindres frais. L'idée serait aussi de potentiellement employer certains bâtiments, voire raser ce qui existe, car le site en l'état coûte 200'000 CHF d'entretien par an. Enfin, sur un plan plus politique, cela offrirait au Jura-Bernois, sous la menace du départ de Moutier et de sa prison, une nouvelle institution. De plus, celle-ci ne serait pas si loin de Bienne, lieu où se situe le tribunal compétent pour la région.

### **Histoire récente des institutions locales**

Si Prêles est synonyme de débâcle financière, les autres institutions régionales et même cantonales réalisées sur des sites historiques, avec des monuments protégés, ne s'en tirent pas mieux. La prison régionale de Bienne doit être fermée, car elle ne peut pas être remise aux normes, tandis que celle de Thorberg est menacée également de par sa vétusté. Enfin, le site de Bellelay, qui accueille une clinique psychiatrique, sera probablement prochainement abandonné pour des raisons similaires. En effet, l'expérience montre que les bâtiments dits « historiques » finissent par être inadaptables aux standards modernes. La prison de Lenzburg, dans le canton d'Argovie, en est un bon exemple. Construite il y a bientôt deux siècles, la taille des cellules ne satisfait que tout juste aux normes. Tout changement de normes peut donc signifier la fin de l'exploitation d'un bâtiment ancien. S'agissant de Prêles, les adaptations réalisées pour y assurer les conditions de sécurité nécessaires à un foyer pour jeunes n'ont rien à voir avec les normes d'un lieu de détention pénal comme celui envisagé. Pour la détention préventive et la détention pour les courtes peines, il est fort probable que la taille des cellules (chambres) et la conception des espaces ne répondent pas correctement aux besoins. Il est également à craindre qu'il ne soit pas possible d'installer de nombreuses infrastructures internes de manière satisfaisante : loge des agents de détention, mesures de sécurités, sanitaires, etc.

### **Besoins en matière de lieux de détention dans le canton de Berne**

Dans sa stratégie 2020-2030<sup>2</sup>, adoptée en septembre 2019, le Canton de Berne fait état de ses besoins en matière de lieux de détention pour la période actuelle. La fermeture de Bienne étant inévitable, il est nécessaire de construire, d'autant plus que Thorberg est également menacé de

---

<sup>2</sup> [Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032.pdf](#)

fermeture à l'horizon 2030. Le plan directeur retient la création de places à Thoune pour la détention administrative et, selon les variantes, entre 100 et 250 places à Bienne en détention préventive et courtes peines (répartition à parts égales) ou dans le Jura Bernois. La prison de Bienne est située en ville, à proximité du poste de police et du tribunal. Dès lors, un éventuel nouveau lieu de détention pourrait entraîner le déplacement du tribunal, qui est aussi un bâtiment potentiellement problématique.

### **Arguments en défaveur de ce projet**

Dans ce contexte, proposer la création d'un lieu de détention à Prêles relève de la pure utopie. Le problème le plus évident est que le site ne s'y prête que très mal. De nombreux bâtiments sont protégés au plan architectural et les aménagements pour rendre ce site viable seraient conséquents. Et ceci est déjà l'avis du Canton de Berne, dans sa réponse à une motion du député UDC Roland Benoit en mars 2018<sup>3</sup>. Réponse dont le député Benoit s'était satisfait. Il est donc tout à fait surprenant que, alors que la situation immobilière n'a pas changé, le député-maire UDC du même village, Etienne Klopfenstein, soutienne l'idée d'une prison au nom des francophones et que le Canton soit d'accord d'étudier cette option. Si les moyens financiers ont peut-être changé, le problème de la vision stratégique de l'emplacement demeure. Construire un bâtiment dans ce lieu isolé pour économiser n'augure rien de bon. Et cela reflète une vision très étroite et à court terme. Car les interactions entre un poste de police, une prison et un tribunal sont conséquentes et tout raccourcissement des trajets d'un lieu à l'autre est une réelle économie et fait du sens. Il serait plus logique de proposer les abords immédiats de La Neuveville ou de Courtelary, deux anciens sièges de districts où cet ensemble d'infrastructure serait à sa place. À l'heure du potentiel départ de Moutier, qui a cette proximité entre les institutions, un éparpillement dans le Jura-Bernois et le Seeland n'est guère indiqué.

Quant à raser des bâtiments protégés, ce serait du jamais-vu et la fin pure et simple des monuments historiques dans le Canton. Si ce sous-département ne cesse de se voir amputer de moyens, il demeure un allié théorique du camp conservateur, qui aime bien défendre une Suisse de cartes postales. Un revirement au nom de solutions « pragmatiques » serait donc très surprenant et difficilement défendable politiquement.

Au-delà des arguments techniques, se posent également des questions d'ordre éthique. S'il était difficile d'isoler des requérant-e-s d'asile à Prêles, y isoler des personnes détenues n'est sans doute pas une meilleure idée. Comment rendre visite à une personne détenue dans un lieu mal desservi par les transports publics ? Telle est la question pour les proches. De plus, cet isolement symbolique pose la question de ce que l'on exprime avec les prisons. Sachant que cette prison accueillerait également de la détention préventive, doit-on mettre à l'écart de la société tant les condamnés, que les potentiels coupables et innocents ?

De plus, l'absence de tribunal à proximité immédiate (celui de Bienne est à une vingtaine de minutes en voiture, pour autant que la circulation soit fluide) entraîne le besoin de déplacer les personnes détenues pour leur jugement. Cela implique une forme de violence institutionnelle supplémentaire à leur égard, le voyage en fourgon cellulaire n'étant jamais agréable. Cela crée également un sentiment d'insécurité au sein de la population, car l'évasion devient, dans l'imaginaire, bien plus aisé que dans une cour entre prison et tribunal ou prison et poste de police. Enfin, ces déplacements

---

<sup>3</sup> [Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif.pdf](#)

engendrent des surcoûts conséquents (il faut plus de planification, des véhicules spéciaux, du personnel), ce dont les membres de l'UDC se gardent bien de parler.

### **Quelles autres solutions ?**

Il n'y a pas beaucoup d'autres solutions possibles. Celle qui vient immédiatement à l'esprit, des places d'accueil d'urgence pour mineurs<sup>4</sup>, se heurte aux mêmes problèmes : site inadapté tant architecturalement que géographiquement. L'autre serait de séparer détention préventive et exécution des peines en mettant la première à proximité de Bienne et la seconde à Prêles. Cette idée ne résout toutefois rien, car même avec un projet mieux dimensionné, le site est problématique.

La vente serait l'option la plus sage, mais il est difficile de vendre un tel lieu à des privés. Si une partie du site peut probablement être aisément vendue, les bâtiments liés à la détention sont d'un autre niveau de complexité, du fait de leur aménagement mais aussi de leur emplacement. Quel projet mettre en place dans ce lieu isolé ? Seule une initiative privée surprenante peut être une solution.

En attendant, le Canton ferait bien de se rappeler ses propres réponses. Car étudier la faisabilité de la construction d'une prison n'aboutira pas à de nouvelles réponses, en dehors d'une estimation des coûts. Il faut ici constater que le Canton a gaspillé 37 millions en 2012 et qu'il serait avisé de purement et simplement tourner la page en vendant les bâtiments qui peuvent l'être et de réfléchir à un usage pédagogique et historique pour ceux qui semblent plus difficiles à vendre. Il n'en demeure pas moins savoureux de voir des député-e-s qui ne cessent de réclamer des économies demander l'étude de solutions peu réalistes et dont les éventuelles économies engendreront d'autres coûts durables. La seule étude de ce projet coûtera sans doute cher aux contribuables. Trop cher, surtout pour trouver une réponse déjà connue.

---

4

[RTS.ch/Manque de places d'accueil d'urgence pour mineurs dans le Jura bernois.html](https://www.rts.ch/Manque-de-places-d'accueil-d'urgence-pour-mineurs-dans-le-Jura-bernois.html)